Nº 149 — 18e Année

CINQ CENTIMES LE NUMÉRO

Mardi 29 Mai 1906

RÉDACTION :
ROUBAIX, 63, rue des Fabricants (près la place du Trichon).
TOURCOING, rue Verte, 53
Siège administratif :
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 16 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES. . . . 0 fr. [illegible]
RÉCLAMES . . . . 0 fr. [illegible]
FAITS DIVERS. . . 0 fr. [illegible]
LOCALES . . . . 1 fr. [illegible]

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal ; à Paris, dans les bureaux [illegible], 30, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : Nº 651 | A TOURCOING : Nº [illegible]
A LILLE : Nº 971

LES FAITS DU JOUR

— En Belgique, aux élections qui ont eu lieu dimanche, les catholiques ont perdu quatre sièges. Ils conservent encore la majorité.

— A Thumesnil, une fillette de deux ans est tombée dans une cuve et s'est noyée.

— A Béthune, une bombe a fait explosion, ne causant heureusement que des dégâts matériels.

— A Londres, un artiste peintre a été assassiné dans des circonstances mystérieuses.

Le Prêtre à l'Église

Au premier rang du programme des réformes que devra aborder la nouvelle législature, s'impose la laïcisation complète des services publics.

L'Église étant désormais séparée de l'État, il est nécessaire de la confiner dans son domaine, et d'affranchir tous les services nationaux, enseignement, hospitalité, assistance, etc., de sa tutelle et de son abusive ingérence.

Vendredi dernier, le Conseil général du Nord et le Conseil municipal de Lille étaient saisis de deux vœux tendant l'un et l'autre à la suppression des aumôniers dans les hospices.

Ils ont été repoussés. Mais il appartient au Gouvernement et aux Chambres de réaliser, de façon générale, cette réforme, comme fut décidée autrefois la suppression des aumôniers militaires.

Pas plus que ces derniers, les aumôniers des hospices ne sauraient justifier leur existence.

Les arguments apportés par MM. Degroote, de Montalembert, Binauld et Motte devant le Conseil général, sont exactement ceux qui furent présentés en faveur du maintien des aumôniers dans l'armée : nécessité de permettre aux catholiques d'obtenir les secours de leur religion ; protestations des familles ; respect de la liberté de conscience.

Si l'on acceptait cette théorie, il faudrait, dans chaque établissement hospitalier, non seulement un prêtre catholique, mais encore un pasteur protestant et un rabbin israélite.

Pourquoi, toujours, le privilège pour les seuls catholiques, même dans les localités où les protestants leur sont égaux et même supérieurs en nombre ?

Et la thèse des partisans de la neutralité religieuse n'est-elle pas plus défendable et plus logique qui interdit le séjour permanent à l'établissement charitable de tout ministre d'un culte quelconque, mais ouvre grandes les portes à ceux qui seront réclamés par les malades, à quelque religion qu'ils appartiennent ?

Ce qu'a dit M. Ghesquière des abus commis par les aumôniers dans l'intérieur des hospices est la vérité pure.

Tous ceux qui ont passé, ne fût-ce que très peu de temps, soit par l'hospice civil, soit par l'hôpital militaire, ont pu s'en rendre compte.

L'aumônier, comme autrefois dans l'armée, constitue un pouvoir spécial, à côté de l'autorité régulière, et lorsque celle-ci l'appuie et le fortifie, ce pouvoir catholique devient prépondérant et tyrannique.

Le prosélytisme est un devoir sacré pour tout bon catholique, et celui des aumôniers, comme celui des sœurs, s'exerce partout où peut se porter leur action.

Ils y mettent parfois un peu plus de réserve et de diplomatie : c'est uniquement question de milieux et de circonstances. Il faut bien tenir compte du malheur des temps.

Que les purs cléricaux défendent avec leur ténacité habituelle les traditionnels privilèges du catholicisme ; cela est tout naturel.

Ils ont protesté et protestent encore contre le mariage civil, contre le transfert des actes de l'état civil à la mairie, contre l'abolition du monopole ecclésiastique et congréganiste en matière d'enseignement, même quand c'était Guizot qui osait y porter atteinte. Ils s'insurgent contre toutes les lois de la France qu'ils jugent contraires à la loi romaine.

Ils sont dans leur rôle.

Mais les progressistes, mais M. Motte au Conseil général, mais ses coreligionnaires politiques au Conseil municipal de Lille, comment peuvent-ils expliquer leur attitude ?

M. Motte a cité le cas de l'hôpital militaire de Toulon où le général André — je crois bien que c'était M. Berteaux, mais cela importe peu — avait décidé que « l'aumônier n'entrerait que lorsque sa visite serait réclamée, par écrit, par les soldats ». Et il arriva, paraît-il, que « les soldats, Bretons pour la plupart, furent, dans une proportion de 70 0/0, enterrés civilement ». De sorte que M. Etienne, sur une réclamation énergique des familles, fut obligé de rapporter la mesure prise par son prédécesseur.

Si ce récit est exact dans tous ses détails — et je ne mets pas en doute la bonne foi de M. Motte — cela prouve simplement que le service d'assistance religieuse avait été mal organisé.

Peut-être aussi découvrirait-on un certain mauvais vouloir du clergé catholique qui aurait répondu par une sorte de boycottage à l'exclusion dont il était l'objet.

Il est vraiment extraordinaire que ces bruyantes réclamations émanent toujours de familles catholiques, et jamais de familles protestantes et israélites.

Il y a pourtant des protestants et des juifs dans l'armée et dans les établissements hospitaliers.

Et on ne fera pas croire à personne qu'il ne soit pas possible d'organiser l'assistance religieuse de façon que chacun de ceux qui désirent y recourir puissent l'obtenir rapidement et sans la moindre difficulté.

Que s'il arrive parfois à quelques malades de mourir sans confession, c'est là un accident inévitable et que la religion catholique elle-même a prévu ; c'est le lot de beaucoup de soldats sur le champ de bataille ; c'est le cas, dans la vie civile, des croyants foudroyés par un mal subit, ou qui succombent à un accident immédiatement mortel.

Qu'on prenne toutes les précautions pour en réduire le nombre. Qu'on donne aux catholiques tous les moyens et toutes les facilités de vivre et mourir dans la pratique de leur foi.

Mais qu'on en finisse avec le privilège, tyrannique pour les incrédules et pour les adeptes d'un autre culte, dont ils ont toujours joui.

Le prêtre était autrefois à l'école et dans les régiments. Il est encore dans les lycées et collèges, dans les hospices et hôpitaux, dans les prisons.

Il lui faut reprendre sa seule et véritable place : dans son église, d'où il ne doit sortir qu'à l'appel de ceux qui réclament son ministère.

Et les progressistes, en soutenant la thèse contraire, ne font que démontrer, une fois de plus, en quelle dépendance ils sont tenus par les cléricaux.

GEORGES ROBERT.

La Politique

Deux discours importants ont été prononcés dimanche, l'un dans les Hautes-Pyrénées, à Vic-Bigorre, par M. Barthou, l'autre à Commercy, par M. Poincaré. Ce sont de bons discours, parce que sans rien abandonner de l'idéal réformiste qui est celui du parti républicain, ils contiennent des affirmations de principes et des leçons de sagesse.

M. Barthou est un de ces hommes de la gauche modérée, malheureusement trop rares, qui savent s'incliner devant la volonté du pays et ne s'obstinèrent pas dans une lutte insensée contre les aspirations de la démocratie. Il s'est élevé à Vic contre certaines utopies sociales, mais il a proclamé la nécessité d'une politique ayant pour objet une plus juste répartition des charges et des profits.

Eloigné de la révolution, sachant que rien de durable ne s'obtient par la violence, convaincu que tout est faux en dehors d'un individualisme soumis à des devoirs de solidarité, le ministre a tenu un langage de prudence et de raison qui correspond exactement au sentiment de la grosse majorité de la nation, — une majorité qui ne se laissera point entraîner hors du terrain des conceptions pratiques et saines, pour se placer dans le domaine de la chimère et du mirage.

Plus délicate encore était la tâche de M. Poincaré. Le ministre des finances, à la fin de la session dernière, a montré qu'il ne reculait pas devant les vérités budgétaires. Il pense qu'un mal doit être connu et qu'on travaille mal pour son pays, lorsqu'on lui dissimule sa situation matérielle.

A Commercy, M. Poincaré a rappelé que la nôtre n'est pas brillante, sans être dangereuse. Nous avons à faire disparaître un déficit assez élevé, et il nous faut aussi penser à créer des ressources en vue de la mise en pratique des réformes sociales, au premier rang desquelles figurent les retraites ouvrières.

C'est pourquoi M. Poincaré a émis le vœu de voir la nouvelle Chambre se garder des emballements, se méfier de l'esprit de surenchère, ne pas céder à la tentation de se créer une misérable popularité au moyen de folles largesses, et apporter, dans tous ses actes, une volonté inébranlable d'ordre et d'économie.

Puissent ces paroles sévères être entendues ! La majorité qui serait fidèle à ces principes rendrait à notre pays le meilleur et le plus grand des services.

HENRY JAGOT.

Petites Informations

FRANCE

— Les mineurs des charbonnages des Bouches-du-Rhône se sont mis en grève, la Compagnie refusant de les payer mieux.

— Un quinquagénaire, M. Ciaccaldi, a tué, à Saint-Mandé, une jeune femme, Mlle Combe, avec qui il vivait, et s'est suicidé.

ETRANGER

— Les conseillers municipaux lyonnais sont arrivés samedi à Glasgow. Lord Provost leur a souhaité la bienvenue.

— Le croiseur égyptien *Noor-el-Bahr* est parti pour Akabah, ayant à bord les membres égyptiens de la commission de délimitation.

— Le premier ministre autrichien, prince de Hohenlohe, a soumis à la commission parlementaire des projets de loi électoraux.

L'ESPRIT D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Les yeux qui voient l'âme sont les yeux des gens qui nous aiment.

⁂

Les vieillards, ne pouvant plus apprendre, ruminent sans cesse, à la manière des bœufs, leurs pensées d'autrefois.

NOTES DE LITTÉRATURE

« L'Anticléricalisme »

I

Entre tous nos critiques littéraires — dont je n'excepte ni M. Jules Lemaître ni M. Ferdinand Brunetière, — M. Emile Faguet est, certes, le plus autorisé à dire son mot sur les questions de politique, qui partagent et passionnent l'opinion. S'il en est de plus sensibles à la pure beauté, s'il en est sur la sensibilité desquels la sonorité d'un vers ou l'eurythmie d'une strophe fasse une plus vive impression, on ne peut, je crois, contester qu'il n'excelle à démêler les idées qu'impliquent les formes littéraires, à en montrer le rapport, à en suivre la liaison, à les unir, — plus étroitement même qu'il ne conviendrait, — en un faisceau, où leurs dépendances mutuelles les fortifient, à les réduire en systèmes. Il me suffit de rappeler tel article, désormais classique, sur le pessimisme d'Alfred de Vigny. Le lisant, on pourrait croire qu'autant qu'un poète, ce fut un philosophe, au sens scolastique du mot.

Plus curieux d'idées que de formes, M. Emile Faguet a écrit sur *les Politiques et les Moralistes du dix-neuvième siècle* une série d'instructives, fortes et impartiales études, qui sont, au jugement des connaisseurs, l'un des monuments les plus considérables que, depuis Sainte-Beuve, la critique française ait édifiés. Puis il composa sur *la Politique comparée de Montesquieu, Rousseau et Voltaire*, un livre, dans lequel il recherchait les origines des idées politiques, qui sont comme notre aliment quotidien. Enfin, il y a quelques années, il définissait, en son nom propre, sans se couvrir de l'autorité de tel ou tel philosophe, les principes et la méthode du *Libéralisme*. Je disais naguère, ici même, l'intérêt actuel de son livre : *Pour qu'on lise Platon*, et déjà, je recevais, ayant à peine fermé ce livre, un nouvel ouvrage, intitulé *L'Anticléricalisme* (1). C'était quelques jours avant les élections. Je fus inquiet. M. Emile Faguet, comme M. Barrès, comme M. Jules Lemaître, comme M. Anatole France, allait-il donc intervenir dans les contingences électorales, entrer dans la mêlée des partis, quitter sa sérénité de sage, partant renoncer à sa liberté ?

Les premières lignes du volume me rassurèrent. Je les cite, car elles annoncent une originale gageure :

« Je vais étudier une des maladies de la race française, la plus répandue et l'une des plus profondes à la fois et des plus aiguës. Je pense apporter de l'impartialité dans cette étude, n'appartenant à aucune confession religieuse, ni, ce qui est peut-être plus important encore dans l'espèce, à aucun parti politique. Mon intention très arrêtée est d'étudier cette affection comme si j'écrivais sur un sujet de l'antiquité, comme si cléricalisme, anticléricalisme, catholicisme et France même avaient disparu depuis dix siècles ; et comme si tous ces objets faisaient partie du domaine de la philologie ou de l'archéologie. »

A la bonne heure ! Il faudrait, en effet, pouvoir se donner ce recul quand on traite de la politique contemporaine. Mais est-il possible de s'abstraire ainsi du présent ? N'est-on point, qu'on le veuille ou non, d'un parti ? Et n'est-ce point déjà se ranger d'un côté, que d'appeler *maladie* l'anticléricalisme, et non pas le cléricalisme ? Car, s'il y a anticléricalisme, n'est-ce point qu'il y a aussi et auparavant cléricalisme ? Et conserve-t-on l'impartiale sérénité du médecin en décrivant la maladie-effet, sans remonter à la maladie-cause ?

Mais passons ; il faut accorder à M. Emile Faguet qu'il a *presque* tenu sa gageure. J'ai écrit *presque*, voulant louer l'effort qu'il a tenté pour demeurer impartial et indiquer déjà qu'étant homme il n'y a pas réussi, qu'il ne pouvait pas réussir. On verra par la suite ce que vise cette nécessaire restriction.

Dans un premier chapitre, M. Emile Faguet analyse ce qu'il appelle *l'irréligion nationale*. Il y a là d'excellentes pages de critique. Nos quatre siècles littéraires y sont enfilés d'un point de vue nouveau. Les idées originales, les aperçus pénétrants y abondent. Je regrette de ne pouvoir suivre l'auteur page par page. Je ne puis qu'indiquer les chefs de développement.

M. Emile Faguet part de la phrase où Nietzsche dit que le Français est essentiellement irréligieux et essentiellement religieux. Le fond est l'irréligion ; mais, « il y a des îlots religieux singulièrement nets et pour ainsi dire aigus, comme il y a des îlots granitiques au milieu des pays calcaires, qui tranchent vigoureusement avec tout ce qui les entoure et se font remarquer d'autant. » M. Faguet a beaucoup étudié Taine et a reçu des *origines* une profonde impression. Je regrette qu'il n'ait pas cité l'admirable chapitre sur *l'Eglise*, où le philosophe démontre que l'application du Concordat détermina un réveil du sentiment religieux. — La généralité des Français n'est pas religieuse. Les guerres de religion s'expliquent surtout par notre humeur batailleuse. Elles furent plus politiques que religieuses. La Renaissance d'ailleurs mit l'esprit français à l'école du paganisme.

Pour être religieux, le Français est trop épris de clarté. Il a vite dit : « Je ne comprends pas ! » et, alors, il a tout dit. Ses écrivains préférés sont les plus clairs : « c'est Montaigne, c'est Molière, c'est Voltaire. » Descartes eut tant d'influence, parce qu'il prit pour critérium du vrai l'évidence. Si Nietzsche dit : « Enfin, nous devenons clairs ! » c'est qu'il est irréligieux. Nous n'avons pas la curiosité de l'obscur, du mystérieux. Hégel disait : « Il faut comprendre l'inintelligible... Eh oui ! il faut le comprendre comme inintelligible ! » Nous ne sommes point métaphysiciens. Ce qui s'explique par notre paresse d'esprit. Nous sommes curieux et paresseux tout ensemble. Tout objet nous sollicite ; mais nous n'en approfondissons aucun. Nous sommes trop pressés. Dès que nous touchons au difficile, dès que nous atteignons à l'obscur, nous nous détournons. Nous nous contentons du bon sens. Or, les métaphysiques et les religions se proposent précisément d'aller au delà du bon sens, de saisir ce qui ne tombe point sous le sens. Notre Dieu, quand nous en avons un, est une abstraction, vide et froide. De la religion, nous ne voyons que l'extérieur, le pittoresque, la beauté. La plus habile et la plus française des apologies est bien celle de Chateaubriand. Nous montrer les beautés du christianisme, le dessein est d'un homme habile, qui nous connaissait bien. C'est là tout ce qui peut nous émouvoir. *Le Génie* a plus de prise sur nous que les *Pensées*.

Le Français, étant superficiel, est vaniteux. Armé de son bon sens, il se croit apte à tout comprendre, à tout décider. M. Homais est bien un type national. — M. Emile Faguet aurait pu dire à ce propos, après M. Jules de Gaultier, que nous sommes tous plus ou moins atteints de *bovarysme*, car bovarysme et homaisisme, c'est tout un. La conséquence grave et inquiétante de cette vanité, c'est que la France est le pays où il y a le plus de déclassés. — Par une distinction très fine, M. Emile Faguet nous avertit qu'il ne faut pas confondre cette vanité avec l'orgueil. La vanité est individuelle ; l'orgueil peut être collectif. Il y a un orgueil allemand, et il y a un orgueil anglais. Deux hommes seulement ont réussi à transformer la vanité française en orgueil : Louis XIV et Napoléon. Cet orgueil est un principe d'action, une cause de grandeur. Je l'accorde à M. Faguet. Mais il peut conduire à des catastrophes. Rappelons-nous la fin de Louis XIV et Napoléon. Si Austerlitz (d'ailleurs inutile) est beau, Waterloo, sans doute, l'est moins.

Une religion est une tradition. Le Français est épris de nouveauté. Les fils méprisent les pères, et les élèves les maîtres. On tient l'irrespect pour une vertu. Chaque génération est la réaction contre celle qui l'a précédée. Après une génération de religieux, une génération d'esprits forts, et ainsi de suite. Il nous faut de l'inédit.

Inconstant, le Français est encore immoral, ou plutôt, étant moral, étant respectueux de la famille, se laissant mener par elle, aimant la vie du foyer et, somme toute, ne trompant guère, il affecte l'immoralité et l'infidélité. Dès l'adolescence, il se pose en don Juan. Si, marié, il n'a point de maîtresse, il n'est pas fâché qu'on lui en attribue une ou plusieurs. Notre génération s'est tout de suite fort bien accommodée de l'immoralisme de Nietzsche. On voit la conséquence au regard de la religion. « Le Français affiche l'immoralité par amour-propre et s'écarte de la religion pour soutenir son bon renom d'homme immoral ; et, réciproquement, il est immoral, sans en avoir la moindre envie, pour ne point passer pour être clérical. »

Ce portrait n'est pas flatté. Il est vrai. M. Emile Faguet l'a tracé d'une main libre et hardie. Il a bien noté tous nos défauts. Peut-être n'a-t-il point assez insisté sur certaines qualités, dont ils sont l'envers. Mais tout moraliste est sévère. Il faut admirer la franchise et la vigueur de sa satire. Ces cinquante premières pages sont entre les meilleures que j'aie jamais lues, elles sont en tout cas parmi celles qui donnent l'idée la plus exacte de notre caractère. Elles nous invitent à suivre l'auteur dans son *histoire de l'anticléricalisme*.

MÉDÉRIC DUFOUR.

(1) Un vol. à 3 fr. 50 à la *Société française d'Imprimerie et de Librairie*.

SERVICE SPECIAL

NOS TÉLÉGRAMMES

L'ASSEMBLÉE DES ÉVÊQUES

L'opinion de deux prélats

Paris, 28 mai.

Pour la première fois, tous les évêques de France vont se réunir librement. Et ce n'est pas un acte qui passe inaperçu dans un pays où la religion a été enfoncée par le marteau de vingt siècles dans les cerveaux et les cœurs.

L'assemblée se tiendra dans l'archevêché de Paris, au bout de la rue de Grenelle, dans la belle lumière des Invalides. Le cardinal Richard a voulu que tout fût réglé avec cette simplicité extérieure qu'il a toujours aimée et « qui convient, dit-il, aux malheurs augustes et mystérieux de la religion. »

La grande salle, nue pour l'ordinaire et veuve de tentures, n'a reçu aucune décoration de circonstance. Les religieuses qui assurent le service de la maison cardinalice ont été autorisées à remplacer les rideaux poussiéreux qui pendaient aux fenêtres par des rideaux très blancs, des rideaux d'hôpital. Deux tables jointes sont entourées de sièges. Des buvards de moleskine et la nécessaire à écrire complètent l'installation. Au mur, les portraits des anciens archevêques regardent, étonnés ; le portrait du pape régnant bénit d'un geste timide. Et c'est tout.

Le cardinal Richard présidera l'ouverture de l'assemblée et sera remplacé par le cardinal Coullié, archevêque de Lyon, dès que les forces du vieillard trahiront sa volonté. Les évêques auxiliaires seront admis, mais n'auront voix que s'ils remplacent leurs maîtres empêchés.

Un rédacteur du *Journal* a interviewé deux évêques, dont il respecte l'anonymat, mais dans lesquels on reconnaît facilement MM. Fuzet et Touchet.

M. Touchet s'est montré intransigeant et a déclaré :

« J'ai fait un pointage : sur soixante-dix évêques dont je connais les opinions, quarante et un sont pour l'acceptation avec ou sans phrases ; vingt-neuf sont hostiles à tout essai. Mais le pape n'est pas soumis au suffrage universel. Il ne comptera pas les réponses ; il les pèsera. »

M. Fuzet a fait preuve d'un plus grand esprit de conciliation et d'idées plus optimistes.

— Evidemment, a-t-il dit, le Saint-Siège n'acceptera pas la loi. Il a déjà protesté. Mais il admettra les associations, parce que les évêques français raisonnables ne pourraient pas prendre la responsabilité de la fermeture des églises.

La fin des querelles religieuses ne peut s'obtenir qu'au prix de la formation des associations cultuelles.

Le danger de schisme est réel, si le pape interdit les associations. Il se trouvera des prêtres peu scrupuleux pour en former. Le curé sans église sera soumis à ses paroissiens. Le culte secret et privé sera mal surveillé et soumis aux fantaisies de la piété locale.

Le drame de Bordeaux

Bordeaux, 28 mai.

L'audience est ouverte à midi.

La foule est énorme, et il serait impossible de faire place à une personne de plus.

La nervosité de la salle est telle que le président prévient l'auditoire qu'il fera évacuer la salle si la moindre manifestation se produit.

L'accusée entre dans la salle. Elle marche assez péniblement, la bouche ouverte, le souffle court, la respiration difficile.

La parole est à l'accusation.

Le réquisitoire

M. Lenard, procureur général, retrace l'affaire au point de vue physiologique. Il se demande si ce n'est pas le besoin de luxe pour elle et ses enfants, qui décida Mme Canaby à accepter l'argent de M. Rabot.

— Mais, ajoute-t-il, on ne peut pas prouver qu'elle fût sa maîtresse. Elle ne fut pas une femme d'argent, mais elle se sentit rapprochée de M. Rabot par une sympathie intellectuelle, si l'on peut dire, sympathie de bordelaise bas-bleu pour un homme que l'on sait avoir quelques succès littéraires ; puis, petit à petit, cette femme en arrive à l'idée du crime pour se débarrasser de son mari, et être à Rabot, vers qui va son intelligence, à défaut de son cœur.

Le procureur général développe ensuite les faits de l'enquête, l'historique des débats, et fait ressortir l'horreur du crime.

— Ce n'est pas un assassinat, dit-il, ce sont plusieurs assassinats. Mais n'est-elle pas une maniaque, cette accusée, et toutes ces empoisonneuses ne sont-elles pas des hystériques ?...

L'accusée a les regards presque constamment tournés vers l'accusateur. Elle porte de temps à autre un flacon à ses narines.

La salle est houleuse.

L'organe du ministère public conclut en réclamant une condamnation qui, dit-il, soulagera la conscience publique.

— Il est impossible, ajoute-t-il, de douter de la culpabilité de l'accusée ; la victime peut croire à son innocence, l'éloquence des faits eux-mêmes la condamne.

La plaidoirie de Me Peyrecave

A deux heures, Me Peyrecave prend la parole.

Il présente la défense de l'accusée. Il met en lumière les incertitudes qui ressortent des dépositions des experts. Il fait allusion aux douloureux incidents qui ont marqué les précédentes audiences et il coordonne les faits qui, à son avis, établissent l'innocence de l'accusée, dont il réclame l'acquittement.

LA CONDAMNATION

A quatre heures et demie, le jury rend son verdict négatif sur la question de tentative d'empoisonnement, affirmatif sur la question de faux. En conséquence, la Cour condamne Mme Canaby à quinze mois de prison.

L'accusée, très affaissée, a écouté sa condamnation sans faire aucune démonstration.

Les couloirs de la Chambre

Paris, 28 mai.

Les couloirs du Palais-Bourbon commencent à être animés. Les députés y viennent assez nombreux et l'on se préoccupe déjà de la reprise des travaux parlementaires.

M. Gérault-Richard annonce que dès que la Chambre nouvelle sera constituée, il interpellera sur la politique intérieure et extérieure.

M. Colliard, député de Lyon, convoque pour jeudi les socialistes indépendants à l'effet de reconstituer le groupe.

D'autre part, les socialistes unifiés se réuniront avant le 1er juin, pour se former aussi en groupe distinct.

Assassinat d'un Français au Maroc

Tanger, 28 mai.

Un honorable Français de Tanger, nommé Charbonnier, a été tué hier soir à 3 kilomètres de la ville, au cours d'une promenade à cheval. Des indigènes ayant prévenu les autorités locales qu'un Européen avait été tué dans la banlieue de la ville et la légation de France ayant été avisée qu'il devait s'agir de M. Charbonnier, des soldats furent envoyés immédiatement à la recherche du cadavre qui a été ramené cette nuit à une heure à Tanger et déposé à l'hôpital français.

Notre malheureux compatriote a la tête traversée d'une balle de fusil ainsi qu'il résulte de l'autopsie faite ce matin. Ce crime, qui est une nouvelle manifestation de l'état d'anarchie qui règne dans la région de Tanger, a causé une véritable consternation. Hier matin, d'autre part, à la suite d'une discussion entre un groupe de soldats marocains et quelques indigènes, deux d'entre eux ont été tués.

Assassinat d'un artiste peintre A LONDRES

Londres, 28 mai.

Mercredi soir dernier, M. Archibald Wakley, artiste peintre, âgé de vingt-six ans, vivant avec ses parents à Addison road, W., dînait avec eux dans le Strand. Il les quitta à dix heures et demie, disant qu'il allait coucher dans l'atelier qu'il possédait au 76 de Westbourne grove, dans le quartier de Bayswater. Il n'avait pas l'habitude de coucher là et ne l'avait pas fait depuis longtemps. Il voulait se lever de bonne heure le lendemain, avait-il dit, pour aller faire de la peinture à la campagne.

Il y a une demi-heure de chemin entre l'endroit où il quitta ses parents et l'atelier. Il dut y arriver et être au plus tôt à 11 heures.

Le lendemain matin, la femme de ménage qui chaque jour nettoie l'atelier de M. Wakley et celui d'un autre peintre, M. Chevalier, qui ne couche pas dans la maison, laquelle est en conséquence généralement vide, trouva le cadavre de M. Wakley, la tête fracassée horriblement.

Le corps se trouvait placé à l'entrée d'un cabinet d'aisances, en travers de la porte, au premier étage de la maison. Phénomène assez curieux, il était recouvert du drap et de la couverture du propre lit de M. Wakley, qui se trouve au deuxième étage, dans l'atelier. L'assassin était donc monté, [illegible] fait, avec une connaissance parfaite des lieux, dans cet atelier, pour y chercher cette couverture et ce drap. M. Wakley était à moitié habillé, il avait ses pantoufles, son pantalon et un pyjama, sorte de veston de nuit.

Pourquoi l'assassinat avait-il été commis en cet endroit ? La police émet deux hypothèses. Ou bien M. Wakley s'était rendu au lavatory naturellement, et en ouvrant la porte s'était trouvé en face de quelqu'un qui s'y cachait et [illegible]

De toute façon, d'après la position du cadavre et les blessures reçues, la présence de l'assassin dans le lavatory semble [illegible].

Pourquoi quelqu'un se cachait-il en ce lieu dans cette maison d'artiste où il n'y avait rien à voler et où rien ne fut dérobé ? Une hypothèse frappe de suite. La maison voisine est occupée par une succursale de banque. Or, tout récemment, la succursale de la même banque, dans un autre quartier de Londres, fut cambriolée par une ouverture faite dans le mur mitoyen.

Le ou les mêmes bandits avaient vraisemblablement étudié les lieux, saisi l'avantage de la situation : la maison d'artiste, [illegible] vide, le cambriolage facilité par ce fait. Le hasard avait voulu qu'au moment même où ils allaient commencer leur travail, s'étant introduits grâce à une fausse clef, car il n'y a aucune possibilité d'effraction nulle part, [illegible] M. Wakley pour venir coucher dans son atelier. L'entendant rentrer, il ou ils s'étaient cachés dans le lavatory, et ayant fait un bruit au moment où ils allaient gagner la porte pour s'esquiver, s'étaient trouvés en présence de l'artiste et l'avaient assommé.

Cette hypothèse est combattue par certains pour les raisons suivantes : 1° il n'y a aucune trace sur le mur mitoyen avec la banque d'aucun travail de descellement [illegible] pas une égratignure au plâtre, rien ; 2° [illegible] cambrioleur qui [illegible] d'être surpris ne monte pas un étage pour aller chercher des couvertures et recouvrir un cadavre ; 3° un cambrioleur qui a [illegible] d'un coup de casse-tête un homme, ne [illegible] pas postérieurement dix ou vingt autres coups dont un seul est mortel, de façon à fracasser le crâne [illegible], la mâchoire, à rendre la victime méconnaissable. Il assomme et s'enfuit.

En conséquence, malgré l'affirmation des parents et amis de la victime, qui ne lui connaissent aucun ennemi, aucune relation féminine, aucune femme-modèle ayant pu devenir sa maîtresse, la police n'abandonne pas l'idée d'un meurtre prémédité.

M. Wakley cachait-il un vice ? Avait-il ce soir-là donné secrètement rendez-vous à quelqu'un ? A une femme, dont le mari ou l'amant s'était caché dans le lavatory ? Il n'y a jusqu'ici aucun indice d'aucune sorte qui mette sur la voie du mystère.

Pourtant on trouva sous le cadavre une petite clef. Cette clef ne s'applique à aucun meuble, aucun coffret, ni dans l'atelier de M. Wakley, ni à son domicile particulier. D'où vient cette clef ? Si l'on trouvait la serrure où elle s'adapte, dit la police, on serait peut-être sur des éléments du mystère. Les journaux anglais ne disent pas si on l'a essayée aux serrures des tiroirs de la banque voisine. Si tel était le cas, la présence des perceurs de murailles serait établie et l'affaire deviendrait moins étrange.

L'enquête a révélé jusqu'ici deux menus faits : le crime a été commis avant minuit, car à onze heures quarante-cinq il se mit à pleuvoir, et la trace de pieds mouillés aurait été relevée.

D'autre part, une voisine affirme avoir vu de la lumière dans l'atelier à neuf heures du soir, à un moment où M. Wakley était avec ses parents. Le fait la frappa, car la maison n'était presque jamais habitée, et elle en fit part à son mari qui témoigne dans le même sens.

Tels sont jusqu'ici les faits connus de ce crime étrange qui intéresse le public anglais à un degré inimaginable.

LA RÉVOLUTION RUSSE

Bruit d'un complot contre la Douma

Saint-Pétersbourg, 28 mai.

L'agence télégraphique de Saint-Pétersbourg déclare inventés les bruits d'après lesquels un complot se serait formé contre la Douma, que devraient envahir des troupes pour arrêter les députés, le général Trepof devant être ensuite nommé dictateur.

Contrairement aux informations de plusieurs journaux, d'après lesquelles le président de la Douma, M. Mouromtzef, devait aller à Péterhof hier, à l'occasion de l'anniversaire du couronnement du tsar, M. Mouromtzef ne s'y est pas rendu, n'ayant reçu aucune invitation.

Le comte et la comtesse Witte sont partis hier soir, pour Berlin ; ils y resteront quelques heures ; mardi soir ils se mettront en route pour Bruxelles.

Le comte Witte, avant de partir, [illegible] délégation qui lui [illegible] d'avoir doté la Russie d'institutions parlementaires ; une [illegible] vue du palais de Tauride, avec ces mots : « Les Russes à Serguei Yulievitch Witte » [illegible].

D'après le *Reich*, un long télégramme a été envoyé, samedi soir, de Péterhof à la cour allemande.

La question agraire

Le projet de loi agraire élaboré par 42 députés appartenant au parti des cadets, a été [illegible] entre autres par le prince Dolgoroukof, MM. Hertzenstein, Stakhovitch et Novosiltsef [illegible] pose en principe qu'il faut remettre les terres entre les mains des travailleurs [illegible] nécessité d'une vaste expropriation de [illegible] terres domaniales, ecclésiastiques et [illegible] en est déduite à titre de [illegible]. Les propriétés privées [illegible]